RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00867
Numéro SIREN : 423 620 939
Nom ou dénomination : VS-A

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2017 sous le numéro de dépôt 872

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CHD LILLE
Arteparc Lesquin Bât A
2 rue des Peupliers
59810 Lesquin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : VS-A

Numéro RCS : 423 620 939
Numéro Gestion : 1999B00867

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 41 place du Palais Rihour
59000 Lille

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/06/2016
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 19/01/2017
Sous le numéro : 872

Délivré à Lille Métropole le 25 janvier 2017

Le Greffier,



2017 Sas 87 (1)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SAS VS-A — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 41 PLACE RIHOUR 59000 LILLE — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 42362093900037 — Néant ☐ *

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Exercice N clos le, 30/06/2016

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	76 200	AG 76 200	
	Fonds commercial (1)	AH	37 868	AI	37 868
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	2 894	AQ 2 259	635
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 748	AS 7 748	
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 103	AU 58 103	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	182 813	BK 144 310	38 503
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN	559 843	BO	559 843
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 507	BW	1 507
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 153 421	BY 3 700	1 149 721
	Autres créances (3)	BZ	294 377	CA	294 377
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	379 849	CG	379 849
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	61 709	CI	61 709
	TOTAL (III)	CJ	2 450 705	CK 3 700	2 447 005
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 633 518	1A 148 010	2 485 508

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SAS VS-A — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000)	DA	105 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	41 810
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	270 312
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	427 622
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20 570
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	47 025
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 267 715
	Dettes fiscales et sociales	DY	343 916
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	339 899
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	38 760
	TOTAL (IV)	EC	2 057 886
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 485 508

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 057 886
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	20 570

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2016

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS VS-A — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	2 381 489	FH	119 660	FI	2 501 149	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 381 489	FK	119 660	FL	2 501 149	
	Production stockée *					FM	(111 163)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	18 022	
	Autres produits (1) (11)					FQ	141	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 408 148	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	996 040	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 657	
	Salaires et traitements *					FY	713 644	
	Charges sociales (10)					FZ	286 723	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	2 253	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	3 140	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	229	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 018 685	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	389 463	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	28	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	28	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 974	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 974	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(2 945)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	386 518	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2016

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VS-A — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 246
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	3 246
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	13 667
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	13 667
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(10 421)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	105 784
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 411 422
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 141 110
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	270 312

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	29
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 234
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 352
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Charges / produits exceptionnels / operations de gestion	5 726	
Régularisation charges/exercices antérieurs	7 941	
Régularisation produits/exercices antérieurs		3 246

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

SAS VS-A

41 PLACE RIHOUR

59000 LILLE

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 485 508,10 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 270 312,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/10/2016 par les représentants légaux.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

De même, les comptes ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce ainsi qu'à celles du plan comptable général tel qu'il résulte du règlement 99-03 du 29 avril 1999 modifié par le règlement CRC 02-10 et par le règlement CRC 04-06.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : les travaux et encours de prestations ont été valorisés sur la base du prorata temporis des différentes phases des projets en cours n'ayant pas fait l'objet de facturation.
- Créances : les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Le CICE a été comptabilisé au crédit du compte 649000 pour 37 940 euros, à savoir :
- 38 372 euros au titre de l'année civile 2015 desquels il faut déduire 18 986 euros au titre de la provision de l'exercice clos au 30/06/2015,
- 18 554 euros au titre de la provision pour l'exercice 1er janvier au 30 juin 2016.

Seul le montant de ce compte, soit 37 940 euros, a été déduit fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de consolidation du fonds de roulement,
- de maintien de la masse salariale existante,
- de renouvellement d'emplois.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

1) Rachats d'actions :

En date du 19 novembre 2015, la societé A+B a procédé au rachat de l'action de Madame Emilie JOET à la valeur nominale soit pour 1 euro.

En date du 30 mai 2016, la societé A+B a procédé au rachat de l'action de Madame Nathalie SIMONNEAU à la valeur nominale soit pour 1 euro.

2) Cessions d'actions :

En date du 7 mars 2016, la société A+B a cédé 3 actions au profit de nouveaux actionnaires, Mesdemoiselles Marion BERGERIE et Léa RICHART, Monsieur Quentin DESPLECHIN, à la valeur nominale soit pour 1 euro.

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 37 868

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*37 868*		*37 868*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*37 868*		*37 868*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 182 813

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*114 068*			*114 068*
Immobilisations corporelles	*68 745*			*68 745*
Immobilisations financières				
TOTAL	*182 813*			*182 813*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 144 310

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*76 200*			*76 200*
Immobilisations corporelles	*65 857*	*2 253*		*68 110*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*142 057*	*2 253*		*144 310*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	*76 200*	*76 200*	*0*	*1 ans*
Fonds commercial	*37 868*	*0*	*37 868*	*Non amortiss.*
Installations/agencement diver	*2 894*	*2 259*	*635*	*10 ans*
Materiel industriel	*7 748*	*7 748*	*0*	*3 ans*
Install. gene. agenc. amenag. div	*34 992*	*34 992*	*0*	*de 4 à 9 ans*
Materiel de bureau et informatiqu	*13 303*	*13 303*	*0*	*de 1 à 5 ans*
Mobilier	*9 808*	*9 808*	*0*	*de 1 à 8 ans*
TOTAL	*182 813*	*144 310*	*38 503*	

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 1 509 507

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*1 509 507*	*1 509 507*	
TOTAL	*1 509 507*	*1 509 507*	

3.4 - Provisions pour dépréciation = 3 700

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*10 230*	*3 140*		*9 670*	*3 700*
Comptes financiers					
Total	*10 230*	*3 140*		*9 670*	*3 700*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 20 736

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*1 800*
Autres créances	*18 936*
Disponibilités	
TOTAL	*20 736*

3.6 - Charges constatées d'avance = 61 709

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.7 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan = 1 908 euros

Postes du bilan : Montant concernant les entreprises liées

- Autres créances : 1 908 euros

TOTAL = 1 908 euros

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 105 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*105000*	*1,00*	*105 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*105000*	*1,00*	*105 000*

4.2 - Etat des dettes = 2 057 886

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*20 570*	*20 570*		
Dettes financières diverses	*47 025*	*47 025*		
Fournisseurs	*1 267 715*	*1 267 715*		
Dettes fiscales & sociales	*343 916*	*343 916*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*339 899*	*339 899*		
Produits constatés d'avance	*38 760*	*38 760*		
TOTAL	*2 057 886*	*2 057 886*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 207 373

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*1 470*
Dettes fiscales & sociales	*101 302*
Autres dettes	*104 601*
TOTAL	*207 373*

4.4 - Produits constatés d'avance = 38 760

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan = 214 461 euros

Postes du bilan : Montant concernant les entreprises liées

- Autres dettes : 214 461 euros

TOTAL = 214 461 euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 501 149

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*2 501 149*	*100,00 %*
TOTAL	*2 501 149*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 105 784

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*389 463*	*109 544*	*279 919*
Résultat financier	*-2 945*	*-828*	*-2 117*
Résultat exceptionnel	*-10 421*	*-2 931*	*-7 490*
Participation des salariés			
TOTAL	*376 096*	*105 784*	*270 312*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*2 800*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*2 800*

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	*9*	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés	*11*	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*20*	*0*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 20 736

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*1 800*
Clients factures a etablir(41810000000)	*1 800*
Autres créances :	*18 936*
Etat produits a recevoir(44870000000)	*18 936*
TOTAL	*20 736*

8.2 - Charges constatées d'avance = 61 709

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	*61 709*
TOTAL	*61 709*

8.3 - Charges à payer = 207 373

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*1 470*
Fourn, fact. non parvenues(40810000000)	*1 470*
Dettes fiscales et sociales :	*101 302*
Dettes prov. pour conges payes(42820000000)	*58 473*
Charges sociales sur conges payes(43820000000)	*26 206*
Autres charges a payer(44860000000)	*16 622*
Autres dettes :	*104 601*
Divers charges a payer(46860000000)	*2 800*
Clients avoirs a etablir(41980000000)	*101 801*
TOTAL	*207 373*

8.4 - Produits constatés d'avance = 38 760

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(48700000000)	*38 760*
TOTAL	*38 760*

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016 Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	30/06/2016 12 mois	30/06/2015 12 mois	30/06/2014 12 mois	30/06/2013 12 mois	30/06/2012 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*105 000*	*105 000*	*105 000*	*105 000*	*105 000*
b) Nombre d'actions émises	*105 000*	*105 000*	*105 000*	*105 000*	*105 000*
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*2 501 149*	*2 432 521*	*2 334 291*	*2 942 004*	*2 613 879*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*371 819*	*401 142*	*42 634*	*583 978*	*718 976*
c) Impôt sur les bénéfices	*105 784*	*103 021*	*10 308*	*183 417*	*227 571*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*266 035*	*298 121*	*32 326*	*400 561*	*491 405*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*270 312*	*283 888*	*84 922*	*432 125*	*477 898*
f) Montants des bénéfices distribués		*327 000*		*432 125*	*477 898*
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*3*	*3*	*0*	*4*	*5*
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*3*	*3*	*1*	*4*	*5*
c) Dividende versé à chaque action		*3*		*4*	*5*
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	*20*	*21*	*24*	*24*	*27*
b) Montant de la masse salariale	*713 644*	*784 511*	*786 355*	*881 454*	*783 073*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*286 723*	*327 925*	*332 476*	*395 273*	*343 744*

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016 Des comptes annuels présenté en Euros

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CHD LILLE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par la SAS VS-A,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2016 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*2 485 508*
Chiffre d'affaires hors taxes	*2 501 149*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*270 312*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CHD LILLE
Fait à LESQUIN, le 14/10/2016

VS-A
Société par actions simplifiée au capital de 105 000 euros
Siège social : 41 Place du Palais Rihour - 59000 LILLE
423 620 939 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 270 312,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 270 312,37 euros

Un prélèvement sur les réserves
- sur le compte « autres réserves » 3 869,63 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 274 182,00 euros

A titre de dividendes 274 182,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au jour de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 274 182,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	**Revenus éligibles à la réfaction de 40%**		**Revenus non éligibles à la réfaction de 40%**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
Exercice clos 30/06/15	326 999,71 euros	/	/
Exercice clos 30/06/14	/	/	/
Exercice clos 30/06/13	432 124,92 euros	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Décembre 2016

Cette résolution est adoptée par ...104.997voix ayant voté pour,0.....voix ayant voté contre et0..... voix s'étant abstenues.

Certifié conforme,

La Présidente,
La Société A + B représentée par
Monsieur Gontran DUFOUR

VS-A
Société par actions simplifiée au capital de 105 000 euros
Siège social : 41 Place du Palais Rihour - 59000 LILLE
423 620 939 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ;

- de soumettre à votre approbation un projet d'augmentation du capital de notre Société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous constatons une légère progression du chiffre d'affaires de 3% mais une baisse de la production en-cours compris de -10%. Celle-ci a largement été compensée par la diminution en proportion d'un certain nombre de postes de charges.
Ainsi les ratios ayant été respectés, la société a su conserver le même niveau de bénéfice que l'exercice précédent.

Faits marquants survenus au cours de l'exercice

-En date du 19 novembre 2015, Madame Emilie JOET a cédé sa seule action à la SARL A+B ;

GD

-En date du 07 mars 2016, la SARL A+B a cédé une action au profit de Madame Marion BERGERIE ; une action au profit de Madame Léa RICHERT ; une action au profit de Monsieur Quentin DESPLECHIN ;

-En date du 30 Mai 2016, Madame Nathalie SIMONEAU a cédé sa seule action à la SARL A+B.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au regard de l'évolution de l'exercice en cours, les perspectives à court terme s'avèrent répondre aux besoins d'exploitation de la société.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

TABLEAU DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS (en K€)
au 30/06 par date d'échéance

	< 30 jours		**De 30 j à 60 j**		**> 60 jours**	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Dettes à échoir	-	-	-	-	-	-
Dettes échues	84,95	69,25	66,66	72,82	1114,42	1034,49

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 2 501 149 euros contre 2 432 521 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 2,82%.

ws

Le montant des **autres produits d'exploitation** s'élève à -93 000 euros contre 218 379 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -142,58%.

Le montant des **autres achats et charges externes** s'élève à 996 040 euros contre 1 108 482 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,14%.

Le montant des **impôts et taxes** s'élève à 16 657 euros contre 27 274 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -38,92%.

Le montant des **traitements et salaires** s'élève à 713 644 euros contre 784 511 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -9,03%.

Le montant des **charges sociales** s'élève à 286 723 euros contre 327 925 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,56%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 20 personnes contre 21 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -4,76%.

Le montant des **dotations aux amortissements et provisions** s'élève à 5 393 euros contre 14 233 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -62,10%.

Le montant des **autres charges** s'élève à 229 euros contre 23 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** se sont élevées à 2 018 685 euros contre 2 262 449 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,77%.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à 389 463 euros contre 388 452 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,26%.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 945 euros (-47 941 euros pour l'exercice précédent), le **résultat courant avant impôts** ressort pour l'exercice à 386 518 euros contre 340 511 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,51%.

Après prise en compte :

- du **résultat exceptionnel** de -10 421 euros contre 46 398 euros pour l'exercice précédent.
- d'un **impôt sur les sociétés** de 105 784 euros contre 103 021 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 270 312 euros contre un bénéfice de 283 888 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -4,78%.

Au 30 juin 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 485 508 euros contre 2 445 682 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,62%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 270 312,37 euros.

CS

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 270 312,37 euros

Un prélèvement sur les réserves
- sur le compte « autres réserves » 3 869,63 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 274 182,00 euros

A titre de dividendes 274 182,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au jour de l'Assemblée Générale.

Nous vous proposons également, conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts de la Société, de fixer le dividende prioritaire à hauteur de 65 % du montant total cumulé des dividendes distribués.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 274 182,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

WS

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40%		Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice clos 30/06/15	326 999,71 euros	/	/
Exercice clos 30/06/14	/	/	/
Exercice clos 30/06/13	432 124,92 euros	/	/

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

AUTORISATION D'AFFILIATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ASSIMILES AUX SALARIES AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Nous vous informons qu'en application de la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 25 septembre 2013, les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, peuvent bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés, sur autorisation de la collectivité des associés.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser les mandataires sociaux susvisés, éventuellement concernés, à être rattachés aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société, et en conséquence à bénéficier desdits contrats.

WS

ACTIONNARIAT SALARIE – AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- la participation des salariés s'élevant à 0 % du capital au 30 juin 2016, est inférieure au seuil légal ;

- l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 27 décembre 2013, il y a près de trois ans ;

- il y a donc lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conséquence, votre Présidente vous présente un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 3 150 euros, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer à votre Présidente tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des associés sera supprimé.

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé, soit par référence aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, soit en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

Ce prix doit être déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux Comptes.

4. Dans la limite du montant maximum de 3 150 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites.

10. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

11. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138, I alinéa 2 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 dudit code.

Le rapport du Commissaire aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

Nous vous précisons toutefois que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, conformément à l'article R. 225-115 du Code de commerce, les incidences théoriques de l'utilisation par la Présidente de la délégation qui lui serait ainsi consentie par l'Assemblée Générale, sur l'évolution de la quote-part des associés dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice, dans la mesure où le prix d'émission des actions qui seraient ainsi émises ne sera pas connu à la date de notre Assemblée Générale.

C'est la raison pour laquelle, si vous adoptez cette proposition, et par application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, la Présidente devra établir, au moment où il fera usage de la délégation de pouvoirs qui pourrait lui être accordée par votre Assemblée Générale en vue de réaliser l'augmentation de capital, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée. Ce rapport devra comporter en outre les informations mentionnées à l'article R. 225-115 du Code de commerce sur renvoi de l'article R. 225-116 modifié.

Le Commissaire aux Comptes établira également un rapport complémentaire.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, nous vous donnons à l'occasion de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle toutes indications sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours.

Ce projet de résolution vous est toutefois présenté uniquement pour se conformer aux dispositions légales et nous vous précisons que votre Présidente a désapprouvé ce projet. En conséquence, nous vous invitons à voter contre cette résolution.

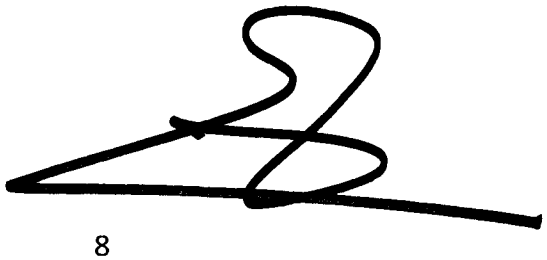
* * *

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LILLE,
Le 1er novembre 2016.

La Présidente,
La Société A + B *représentée par*
Monsieur Gontran DUFOUR



Expertise comptable
Audit - Conseils

DESSEAUX Philippe

SARL au capital de 100.000€

Parc d'Activité du Moulin
Avenue Hélène Boucher
59118 Wambrechies

RCS 479 710 444 LILLE

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre de Lille
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

VS-A, S.A.S.

Société par Actions simplifiés au capital de 105.000 €
Siège Social: 41, Place du Palais Rihour.
SIREN 423 620 939
Exercice clos le 30 Juin 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Expertise comptable
Audit - Conseils

DESSEAUX Philippe

SARL au capital de 100.000€

Parc d'Activité du Moulin
Avenue Hélène Boucher
59118 Wambrechies

RCS 479 710 444 LILLE
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

VS-A, S.A.S.

Exercice clos le 30 Juin 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les Comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société VS-A, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes pour l'arrêté des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des Appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

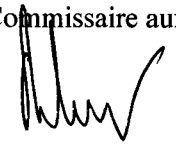
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 15 Décembre 2016

Le Commissaire aux Comptes



Philippe DESSEAUX

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	76 200	76 200			
Fonds commercial	37 868		37 868	37 868	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	2 894	2 259	635	924	- 289
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 748	7 748			
Autres immobilisations corporelles	58 103	58 103		1 963	- 1 963
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**182 813**	**144 310**	**38 503**	**40 755**	**- 2 252**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	559 843		559 843	671 006	- 111 163
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 507		1 507	1 507	
Clients et comptes rattachés	1 153 421	3 700	1 149 721	1 037 879	111 842
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	214		214		214
. Personnel	1 124		1 124	1 124	
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	54 245		54 245	26 491	27 754
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	217 950		217 950	195 570	22 380
. Autres	20 844		20 844	72 367	- 51 523
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	379 849		379 849	365 048	14 801
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	61 709		61 709	33 934	27 775
TOTAL (II)	**2 450 705**	**3 700**	**2 447 005**	**2 404 926**	**42 079**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**2 633 518**	**148 010**	**2 485 508**	**2 445 682**	**39 826**

Philippe DESSEAUX
Parc d'Activités du Moulin (Zone A)
Av Hélène Boucher
59118 Wambrechies

Bilan Passif

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	105 000	105 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	10 500	10 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	41 810	84 922	- 43 112
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	270 312	283 888	- 13 576
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**427 622**	**484 310**	**- 56 688**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		35 868	- 35 868
. Découverts, concours bancaires	20 570		20 570
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	47 025	42 175	4 850
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 267 715	1 176 554	91 161
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	58 673	58 476	197
. Organismes sociaux	65 086	77 916	- 12 830
. Etat, impôts sur les bénéfices		34 329	- 34 329
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	203 535	173 505	30 030
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	16 622	37 390	- 20 768
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	339 899	299 647	40 252
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	38 760	25 513	13 247
TOTAL (IV)	**2 057 886**	**1 961 372**	**96 514**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**2 485 508**	**2 445 682**	**39 826**

Philippe DESSEAUX
Parc d'Activités du Moulin (Zone A)
Av Hélène Boucher
59118 Wambrechies

Compte de Résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	2 381 489	119 660	2 501 149	2 432 521	68 628	2,82
Chiffres d'affaires Nets	**2 381 489**	**119 660**	**2 501 149**	**2 432 521**	**68 628**	**2,82**
Production stockée			-111 163	216 042	- 327 205	151,45
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			18 022	2 316	15 706	678,15
Autres produits			141	21	120	571,43
Total des produits d'exploitation			**2 408 148**	**2 650 900**	**- 242 752**	**-9,16**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			996 040	1 108 482	- 112 442	-10,14
Impôts, taxes et versements assimilés			16 657	27 274	- 10 617	-38,93
Salaires et traitements			713 644	784 511	- 70 867	-9,03
Charges sociales			286 723	327 925	- 41 202	-12,56
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 253	4 003	- 1 750	-43,72
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 140	10 230	- 7 090	-69,31
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			229	23	206	895,65
Total des charges d'exploitation			**2 018 685**	**2 262 449**	**- 243 764**	**-10,77**
RESULTAT EXPLOITATION			**389 463**	**388 452**	**1 011**	**0,26**
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations			28	20	8	40,00
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			**28**	**20**	**8**	**40,00**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			2 974	47 961	- 44 987	-93,80
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			**2 974**	**47 961**	**- 44 987**	**-93,80**
RESULTAT FINANCIER			**-2 945**	**-47 941**	**44 996**	**93,86**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			**386 518**	**340 511**	**46 007**	**13,51**

Philippe DESSEAUX
Parc d'Activités du Moulin (Zone A)
Av Hélène Boucher
59118 Wambrechies

Compte de Résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 246	46 550	- 43 304	-93,03
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	**3 246**	**46 550**	**- 43 304**	**-93,03**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 667	152	13 515	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	**13 667**	**152**	**13 515**	**N/S**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-10 421**	**46 398**	**- 56 819**	**122,46**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	105 784	103 021	2 763	2,68
Total des Produits	**2 411 422**	**2 697 470**	**- 286 048**	**-10,60**
Total des charges	**2 141 110**	**2 413 582**	**- 272 472**	**-11,29**
RESULTAT NET	**270 312**	**283 888**	**- 13 576**	**-4,78**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Philippe DESSEAUX
Parc d'Activités du Moulin (Zone A)
Av Hélène Boucher
59118 Wambrechies

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 485 508,10 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 270 312,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/10/2016 par les représentants légaux.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

De même, les comptes ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce ainsi qu'à celles du plan comptable général tel qu'il résulte du règlement 99-03 du 29 avril 1999 modifié par le règlement CRC 02-10 et par le règlement CRC 04-06.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : les travaux et encours de prestations ont été valorisés sur la base du prorata temporis des différentes phases des projets en cours n'ayant pas fait l'objet de facturation.
- Créances : les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Autres éléments significatifs de l'exercice

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Le CICE a été comptabilisé au crédit du compte 649000 pour 37 940 euros, à savoir :
- 38 372 euros au titre de l'année civile 2015 desquels il faut déduire 18 986 euros au titre de la provision de l'exercice clos au 30/06/2015,
- 18 554 euros au titre de la provision pour l'exercice 1er janvier au 30 juin 2016.

Seul le montant de ce compte, soit 37 940 euros, a été déduit fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de consolidation du fonds de roulement,
- de maintien de la masse salariale existante,
- de renouvellement d'emplois.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

1) Rachats d'actions :
En date du 19 novembre 2015, la societé A+B a procédé au rachat de l'action de Madame Emilie JOET à la valeur nominale soit pour 1 euro.
En date du 30 mai 2016, la societé A+B a procédé au rachat de l'action de Madame Nathalie SIMONNEAU à la valeur nominale soit pour 1 euro.

2) Cessions d'actions :
En date du 7 mars 2016, la société A+B a cédé 3 actions au profit de nouveaux actionnaires, Mesdemoiselles Marion BERGERIE et Léa RICHART, Monsieur Quentin DESPLECHIN, à la valeur nominale soit pour 1 euro.

Notes sur le bilan actif

Fonds commercial (hors droit au bail) = 37 868

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	37 868		37 868	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	**37 868**		**37 868**	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 182 813

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	114 068			114 068
Immobilisations corporelles	68 745			68 745
Immobilisations financières				
TOTAL	**182 813**			**182 813**

Amortissements et provisions d'actif = 144 310

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	76 200			76 200
Immobilisations corporelles	65 857	2 253		68 110
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**142 057**	**2 253**		**144 310**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	76 200	76 200	0	1 ans
Fonds commercial	37 868	0	37 868	Non amortiss.
Installations/agencement diver	2 894	2 259	635	10 ans
Materiel industriel	7 748	7 748	0	3 ans
Install. gene. agenc. amenag. div.	34 992	34 992	0	de 4 à 9 ans
Materiel de bureau et informatique	13 303	13 303	0	de 1 à 5 ans
Mobilier	9 808	9 808	0	de 1 à 8 ans
TOTAL	**182 813**	**144 310**	**38 503**	

Etat des créances = 1 509 507

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 509 507	1 509 507	
TOTAL	**1 509 507**	**1 509 507**	

Provisions pour dépréciation = 3 700

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	10 230	3 140		9 670	3 700
Comptes financiers					
TOTAL	**10 230**	**3 140**		**9 670**	**3 700**

Produits à recevoir par postes du bilan = 20 736

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 800
Autres créances	18 936
Disponibilités	
TOTAL	**20 736**

Charges constatées d'avance = 61 709

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan actif

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan = 1 908 euros

Postes du bilan : Montant concernant les entreprises liées

- Autres créances : 1 908 euros

TOTAL = 1 908 euros

Notes sur le bilan passif

Capital social = 105 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	105000	1,00	105 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**105000**	**1,00**	**105 000**

Etat des dettes = 2 057 886

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	20 570	20 570		
Dettes financières diverses	47 025	47 025		
Fournisseurs	1 267 715	1 267 715		
Dettes fiscales & sociales	343 916	343 916		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	339 899	339 899		
Produits constatés d'avance	38 760	38 760		
TOTAL	**2 057 886**	**2 057 886**		

Charges à payer par postes du bilan = 207 373

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	1 470
Dettes fiscales & sociales	101 302
Autres dettes	104 601
TOTAL	**207 373**

Produits constatés d'avance = 38 760

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan = 214 461 euros

Postes du bilan : Montant concernant les entreprises liées

- Autres dettes : 214 461 euros

TOTAL = 214 461 euros

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 501 149

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 501 149	100,00 %
TOTAL	**2 501 149**	**100.00 %**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 105 784

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	389 463	109 544	279 919
Résultat financier	-2 945	-828	-2 117
Résultat exceptionnel	-10 421	-2 931	-7 490
Participation des salariés			
TOTAL	**376 096**	**105 784**	**270 312**

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Autres informations

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 800
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	**2 800**

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	9	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	11	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	**20**	**0**

CHARGES ET PRODUITS

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 20 736

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablir(41810000000)	*1 800*
TOTAL	**1 800**

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a recevoir(44870000000)	*18 936*
TOTAL	**18 936**

Charges constatées d'avance = 61 709

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	61 709
TOTAL	**61 709**

Charges à payer = 207 373

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn, fact. non parvenues(40810000000)	*1 470*
TOTAL	**1 470**

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. pour conges payes(42820000000)	*58 473*
Charges sociales sur conges payes(43820000000)	*26 206*
Autres charges a payer(44860000000)	*16 622*
TOTAL	**101 302**

Autres dettes	Montant
Divers charges a payer(46860000000)	*2 800*
Clients avoirs a etablir(41980000000)	*101 801*
TOTAL	**104 601**

Produits constatés d'avance = 38 760

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(48700000000)	*38 760*
TOTAL	**38 760**